Image not found or type unknown

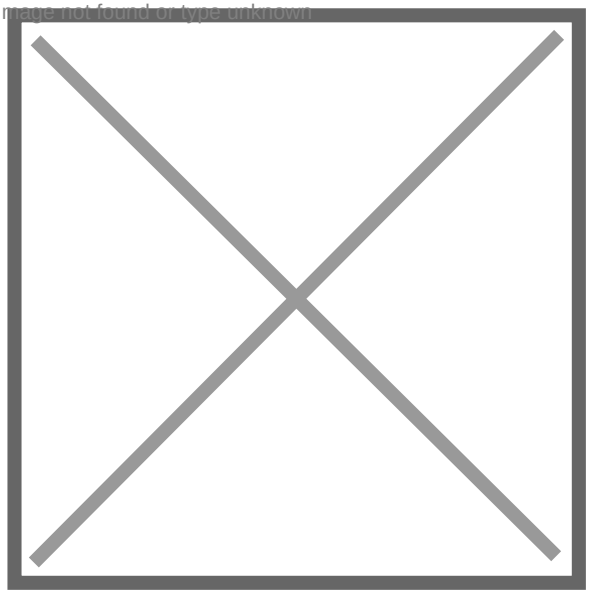

Relance de credirec que faire

Par **lala29**, le **24/03/2012** à **11:34**

Bonjour,

ma mère et moi on a fait un credit a la consammation elle c est porté caution a xx et on pensais avoir fini le paiement du moins ce que ma mère ma dit je n habitait pas avec elle c etait en 1995 pendant plus de 4 ans je lui donnais du liquide et elle faisait des cheques, en 2004 j apprend par ma banque que mon compte a ete saisie et que le dossier est passé en cour d appel chambre civil et je n en nest rien su car le courrier partait chez ma mere et elle a signé recommandé et autre sans jamais m en informé j ai contacté cet huissier et je n ai rien eu de sa part non plus bref ma mere ma arnaque et voila et credirec a racheter cofinoga et j ai recu un courrier me demandant de rembourser plus que le pret lui meme merci de me dire que faire car je suis en froid avec ma mere depuis longtemps car elle ne m a jamais montré aucun justificatif

Par **Marion2**, le **24/03/2012** à **11:47**

Bonjour,

Où se trouve l'étude de cet huissier ? A quelle date votre mère a t'elle signé un recommandé ?

Le courrier que vous venez de recevoir est-il un courrier recommandé AR ?

Par **pat76**, le **24/03/2012** à **19:52**

Bonjour

Saisissez au plus vite le juge de l'exéctution auprès du Tribunal de Grande INstace dont vous dépendez.

Il n'est pas normal qu'un jugement ne vous ai jamais été signifié à personne par voir d'huissier.

Si votre compte a été saisi en 2004, c'est qu'il y avait obligatoirement un titre exécutoire.

Mais ce que je ne comprends pas c'est que ce soit une société de recouvrement qui est à nouveau le dossier alors qu'il était chez un huissier.

Donc, pour vous prenez contact au plus vite avec le Juge de l'Exécution.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés